



Les Brèves de l'AFE - n° 75

Du 16 au 31 octobre 2011

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Veolia Environnement « accélère sa cure d'amaigrissement » et a programmé 4 milliards d'euros de cessions d'ici à 2013. « Selon nos informations, le groupe vient de confier un mandat à DC Advisory afin de gérer la vente de Citelum » dont le chiffre d'affaires 2010 s'est élevé à 276 millions d'euros (+ 25 % par rapport à 2008). « Le résultat opérationnel a, lui, crû de plus de 40 % sur la période, à 16,7 millions d'euros. Citelum a ainsi déployé 621 000 nouveaux points lumineux depuis 2005 sur une vingtaine de pays pour un parc qui atteint 2 474 000 unités. »

(Les Echos - 14.10.2011)

Le PPP, partenariat public privé, permet à une collectivité publique de confier à une entreprise privée le financement et la gestion d'un équipement voué au service public, contre le versement d'un loyer. En France, 70 % des PPP concernent l'éclairage public.

Au terme d'un audit lancé en 2008, la ville de Chaumont a constaté que 40 % de ses installations d'éclairage public étaient vétustes. Elle a donc signé un PPP sur 15 ans avec INEO ; PPP dont l'objectif est, à terme, d'atteindre 50 % d'économies d'énergie.

Le contrat prévoit le remplacement de plus de 2 900 points lumineux, 1 400 mâts et la mise en place de 392 luminaires à LED (dont 84 à détection de présence, et 3 photovoltaïques) ; « soit la reconstruction de plus de 65 % du parc existant ». 110 armoires de commandes seront implantées ou renouvelées, 404 feux tricolores remplacés, 148 signaux piétons pour malvoyants installés.

Pendant la nuit, la puissance sera abaissée. « Jusqu'ici, un foyer sur deux était éteint, pouvant poser quelques problèmes de sécurité. »

Sans ce type de contrat, Christine Guillemly, en charge de l'environnement et du développement durable de la ville, estime qu'il aurait fallu 27 ans pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires.

(Chaumont Info - Octobre 2011)

Le groupe scolaire Notre-Dame de Mongré, à Villefranche-sur-Saône (69), comptant une centaine de salles et engagé avec la région dans un programme écoresponsable, rénove son éclairage par étape depuis 10 ans maintenant. « Nous avons réalisé des économies d'énergie tellement importantes qu'EDF s'est déplacé parce qu'ils ne comprenaient pas cette baisse de consommation, explique Jean Yves Duché non sans fierté. D'autant que ce rendez-vous avec l'énergéticien s'est traduit par un contrat de performance énergétique et un chèque de 7 000 €, aussitôt investis dans la poursuite de la rénovation de l'éclairage. »

Cette rénovation ne se traduit pas par un simple remplacement de luminaire « 1 pour 1 », mais par une réflexion globale sur la maintenance du bâtiment et l'amélioration du confort de travail.

(J3e - Octobre 2011)

Note de l'AFE : le guide intérieur des lieux de travail de l'AFE apporte tous les éléments pour « bâtir un projet durable » ([voir ici](#)).



La loi Grenelle II (n° 2010-788 du 12 juillet 2010) a inscrit les nuisances dues à la lumière dans le code de l'environnement, et instauré un principe de prévention, réduction et limitations de ces nuisances.

Sont concernés : les éclairages de voirie et parcs de stationnements non couverts ou semi-couverts, les éclairages des bâtiments (éclairage intérieur émis vers l'extérieur compris), les mises en valeur du patrimoine, des parcs et jardins, les éclairages des installations sportives extérieures, les éclairages événementiels ou encore les éclairages de chantier.

Pour chacune de ces catégories, des prescriptions techniques seront fixées par arrêté ministériel ; prescriptions qui seront modulées selon les zones d'implantation (agglomération ou hors agglomération). Certaines zones particulières se verront appliquer des prescriptions plus restrictives (zone à fort enjeux de biodiversité, sites d'observation du ciel étoilé, etc.). Le texte donne un pouvoir de sanction aux maires ou aux préfets, selon leurs zones de compétences, si ces prescriptions ne sont pas respectées.

(Maires de France - Octobre 2011)

Après les mesures pionnières de Fizeau en 1849 et Foucault en 1862, respectivement 304 000 et 298 000 km.s⁻¹, c'est encore un français, Alfred Cornu, qui s'illustre en 1874 en mesurant avec précision, sur une distance de 22,91 km, la vitesse de la lumière : 300 400 ± 300 km.s⁻¹. Mesure contestée par les américains Albert Michelson puis Simon Newcomb de 1878 à 1883, qui « prétendent obtenir » des précisions de 50 puis 30 km.s⁻¹, avec un résultat d'environ 299 860 km.s⁻¹.

Dans ce cadre de controverse, Perrotin décide en 1897 d'améliorer le résultat en augmentant le nombre de mesures et la distance (250 km). C'est entre le continent et la Corse que la mesure sera faite et apportera, après de nombreux essais, un résultat provisoire de 299 880 ± 50 km.s⁻¹. La mesure de Perrotin, qui décède le 29 février 1904 sans avoir pu terminer ses travaux, est fortement critiquée en France car éloignée de celle de Cornu bien qu'utilisant la même méthode. Elle sera finalement plus proche de la réalité : 299 792,458 km.s⁻¹ (définie en 1983).

(Reflète de la physique - Octobre 2011)

Le Centre régional AFE Bourgogne lance le « Concours Lumières 2011 », dont l'objet est la valorisation de réalisations d'éclairage public et d'éclairage intérieur ou extérieur de bâtiments tertiaires et industriels.

Ces ouvrages devront être situés en Bourgogne ou dans le Jura, être en service depuis le 1^{er} janvier 2009 et présenter un caractère innovant et exemplaire. Date limite de dépôt de dossier : 21 octobre 2011. Pour plus de renseignements : bourgogne@afe-eclairage.com.fr

(Le bien public - 16.10.2011)

Les employés de la Défense étaient sceptiques vendredi devant le « chantier » de la SEMU, une entreprise minière annonçant avoir trouvé un gisement de terres rares sous l'esplanade de la Défense. Des panneaux d'affichage laissaient entendre qu'une mine urbaine allait prochainement voir le jour à cet emplacement.

Il s'agit en fait d'une opération menée par Récylum visant à démontrer que le gisement de ressources en France est fait dans nos poubelles : il faut recycler nos lampes usagées afin de récupérer les matières qui les composent.

(20 minutes / Le Monde - 17.10.2011)

« Elles font aujourd'hui partie des métaux les plus précieux. Les terres rares, ce groupe de 17 minerais qui se nomment terbium, néodyme ou yttrium, s'avèrent très convoitées car indispensables à la production de la plupart des produits de haute technologie. »

« Contrairement à ce que laisse entendre leur nom, elles ne sont pas si rares, puisqu'il

existe de nombreux gisements de par le monde, mais leurs stocks sont finis et leur extraction est difficile, coûteuse et extrêmement polluante. Surtout, elles sont le monopole de la Chine, qui détient 37 % des réserves mondiales mais contrôle 97 % de leur exploitation et réduit chaque année les quotas d'exportation. Or, la demande mondiale augmente chaque année de 6 %, mettant le marché sous pression. »

La France, qui ne possède aucune mine de terres rares, cherche à développer les solutions de recyclage afin d'alimenter la demande. Le groupe chimique Rodhia lancera début 2012 à La Rochelle un nouveau procédé permettant de recycler les terres rares et, plus particulièrement dans un premier temps, les terres rares issues des poudres luminophores des lampes, notamment le terbium et l'yttrium, qui « font partie des terres rares les plus difficiles à trouver, les plus demandées et donc les plus chères (le terbium a ainsi vu son prix passer de 600 à 4 000 dollars le kilo en seulement deux ans). »

« Grâce à ce nouveau procédé de récupération et de séparation des terres rares, il sera possible d'extraire 17 tonnes de ces minerais, dont 15 tonnes d'yttrium, 1 tonne de terbium et 1 tonne d'europium, sur les 4 000 tonnes de lampes fluocompactes que nous recyclons, détaille Hervé Grimaud, directeur général de Récyllum. »

Aujourd'hui, 1/3 des lampes concernées sont collectées via les 19 000 points de collecte mis en place par Récyllum à travers le territoire.

(Le Monde - 17.10.2011)

Note de l'AFE : le Syndicat de l'éclairage a publié un communiqué de presse sur le sujet. Il est disponible sur le site du Syndicat. Vous pouvez y accéder en [cliquant directement ici](#).

La ligne ferroviaire qui reliait autrefois sur 60 km Le Vigan (Gard) à Tournemire (Aveyron), et sur laquelle les trains ne sifflent plus depuis 1951, vient de voir l'un de ses tronçons reconverti en voie verte cyclable et piétonne, après son rachat en 2007 par le Conseil Général.

L'éclairage, réalisé sur-mesure par LEC, est composé de 50 luminaires à LED imitant les lanternes de cheminot du siècle dernier et offre deux effets : balisage et éclairage périphérique ou balisage et éclairage elliptique.

([CyberArchi](#) / Le Moniteur - 17.10 / [News-Actu](#) - 25.10.2011)

Le 17 octobre 2011, les luminaires à décharge de la place Bellecour de Lyon ont fait place à des luminaires à LED offrant une grande facilité de gestion du flux lumineux.

([Youtube](#) - 18.10.2011)

Au terme d'un appel d'offres international, Citelum (mandataire d'un groupement constitué avec les sociétés GEMMO, MANUTENCOOP, ARISTEA) remportait, le 5 octobre 2011, le contrat de gestion complète visant à déployer ses solutions de réseau électrique intelligent afin d'améliorer les performances fonctionnelles et environnementales des infrastructures de lumière urbaine de Venise. Un contrat d'une durée de 9 ans d'un montant de 60,7 millions d'euros.

(Le Moniteur - 18.10.2011)

Maurice Alazet prend la direction générale de Philips Consumer Lighting France.

([BatiActu](#) - 20.10.2011)

Dans une tribune publiée aujourd'hui dans le Monde, Nathalie Kosciusko-Morizet revient sur le volet écologique du programme de François Hollande. Et, la ministre de l'Environnement voit dans le "progrès écologique" du candidat socialiste, une "écologie dépassée".

A propos de l'éclairage : « M. Hollande veut également *diminuer l'intensité de nos grands centres urbains, avec de nouvelles ampoules plus économes*. Là encore, réjouissons-nous

que la France n'ait pas attendu M. Hollande : c'est en juillet que le gouvernement a publié un décret pour limiter les nuisances lumineuses. Et il est heureux que l'action publique ne s'en tienne pas aujourd'hui au simple remplacement des ampoules : nous travaillons désormais à la mise en service de lampadaires différents et revoyons leur implantation avec les acteurs de la filière ».

(Le Monde / [Enviro2B](#) - 20.10.2011)

Note de l'AFE : au-delà des discours politiques, l'approche écologique de l'éclairage public est fondée sur :

- *le besoin de lumière qu'il faut exprimer et hiérarchiser suivant ses trois composantes : lumière sociale (pour voir, être vu, être en sécurité ; et pour tous !), lumière sociétale (pour se déplacer, favoriser la nuit les activités économiques, les animations culturelles, touristiques, sportives, etc.), lumière environnementale (un urbanisme lumière pour valoriser le cadre de vie, l'architecture, le patrimoine) ;*
- *la performance d'éclairage - « Eclairer juste » - suivant une démarche de projet d'éclairage : utiliser les normes d'éclairagisme (luminance/éclairage, éblouissement) pour dimensionner l'installation d'éclairage (source, système de gestion, support) en tenant compte des critères spécifiques (type d'usager, vitesse, densité de trafic, nature des activités, programme de maintenance) qui résultent du besoin de lumière ;*
- *la performance énergétique : optimiser l'efficacité de l'installation d'éclairage (en W/lux/m²) par le choix du couple lampe/ballast (efficacité lumineuse optimale), du système optique, du profil nocturne des cycles d'allumage et de gradation de lumière qui tiennent compte de l'évolution des besoins dans le temps (système de gestion pour réduire les consommations ou de télégestion pour améliorer l'exploitation et l'entretien des installations) ;*
- *la performance environnementale : limiter la lumière intrusive, les nuisances (norme nuisances lumineuses), l'impact sur l'environnement (analyse du cycle de vie, profil environnemental, fin de vie et recyclage des équipements) et respecter la biodiversité.*

Les LED apporte une vraie révolution dans la décoration des intérieurs, mais aussi dans l'éclairage en général. Les lampes à LED, malgré leur prix d'achat élevé, connaissent un important succès du fait des économies qu'elles permettent de réaliser à l'usage.

Elles ont aussi « bénéficié d'un sérieux coup de pouce de l'Etat. C'est le résultat du Grenelle de l'Environnement ». Progressivement, les anciennes technologies de lampes sont amenées à disparaître des rayons pour laisser la place à des lampes moins gourmandes en électricité. « Tout le monde va devoir s'équiper. Résultat, un marché de la LED en plein essor ; et cela donne des idées à des hommes d'affaires qui sont bien décidés à en profiter. » Parmi eux le dirigeant de Xanlite, 25 millions de chiffre d'affaires sur les lampes à LED en 2010.

La forte présence des LED dans la maison soulève des questions, notamment au niveau santé. L'agence nationale de sécurité sanitaire s'est penchée sur les risques potentiels des LED. Le Professeur Francine Behar-Cohen accompagnée d'une équipe de chercheurs, a ainsi analysé une vingtaine de lampes à LED présentes sur le marché. « Selon eux, toutes les LED ne se valent pas ». Avec une lampe à LED à blanc chaud, « on ne peut jamais être dans une situation de risque. ». Mais, avec celles à blanc froid, ou de couleur bleu, « on peut être dans une situation à risque. Encore une fois c'est une question de distance, de durée d'exposition, etc. ».

([Capital M6](#) - 23.10.2011)

Note de l'AFE : contrairement à ce que laisse entendre le reportage, le Grenelle de l'environnement, tout comme le règlement européen 244/2009, n'impose pas le remplacement des lampes énergivores éliminées du marché par des lampes à LED. Il existe trois solutions de substitution : les lampes halogènes haute efficacité, les lampes fluorescentes compactes, et les lampes à LED ; les lampes à LED ne pouvant, à ce jour, remplacer les lampes à incandescence de fortes puissances. Pour plus de renseignements sur le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des lampes énergivores, voir le

Flash info de l'AFE [en cliquant ici](#). Vous trouverez un document simplifié sur les technologies de substitution à l'incandescence sur le site de l'AFE, ou en [cliquant ici](#).

Concernant l'aspect santé : il s'agit d'un sujet sur lequel travaille l'AFE, notamment via son collègue santé composé d'éminents spécialistes indépendants. L'AFE a édité plusieurs point de vue sur ce sujet, téléchargeables en ligne ou en cliquant sur les liens suivants : « [Enjeux sanitaires liés à la lumière des LED](#) » et « [Lampes fluorescentes compactes, santé et environnement](#). »

L'AFE pondère les conclusions du rapport ANSES, et rappelle les bonnes pratiques d'utilisation des LED, notamment leur intégration dans un luminaire de façon correcte. La bonne utilisation des luminaires a également une importance : on ne fixe pas du regard une source, quelle qu'elle soit, à 20 cm de distance.

Les principales attractions de la fête des Lumières 2011, à Lyon du 8 au 11 décembre prochain, ont été dévoilées par la mairie ce lundi 23 octobre.

La ville s'illuminera ainsi de 70 créations lumineuses éphémères, pour un budget global de 2,5 millions d'euros ; budget dont la moitié est prise en charge par des partenaires privés.

([Lyon Webzine](#) / [Lyon-info](#) / [Lyon Capitale](#) - 24.10.2011)

Note de l'AFE : la Lumibox géante de Récyllum, partenaire de l'AFE, sera exposée au parc de la Tête d'Or. Le visiteur pourra y découvrir de nombreuses simulations développées avec l'AFE et présentant, entre autres, les différentes technologies de lampes de substitution à l'incandescence. Pour plus de renseignement, [cliquez ici](#).

« Energie pas chère et efficacité énergétique font mauvais ménage. Nathalie Kosciusko-Morizet, tentera pourtant une réconciliation en fin de semaine (ndlr : vendredi 28/10/11) en concluant la table ronde de l'efficacité énergétique. »

Ce petit « Grenelle » de l'énergie a pour mission d'inciter entreprises, particuliers et collectivités à faire « la chasse au gaspi ». Des mesures telles que l'extinction obligatoire des enseignes lumineuses à certaines heures, ou l'attribution d'aides conditionnée à la qualification des artisans devraient en sortir.

Le déficit de la balance commerciale française tient à 90 % aux importations énergétiques, soit une dépense de 46,2 milliards d'euros. « Les entreprises, qui représentent 57 % de l'énergie consommée, auraient là un levier de compétitivité insoupçonné. »

Sylvie Padilla, responsable des entreprises à l'Ademe, constate que, chez beaucoup d'industriels, l'énergie n'est finalement pas considérée comme suffisamment chère pour qu'ils remettent en cause leurs procédés. Pourtant, la facture d'électricité ou d'hydrocarbures peut atteindre couramment de 5 % à 7 % du compte d'exploitation.

([Les Echos](#) - 26.10.2011)

« Bien voir et être vu » constitue l'une des règles d'or en matière de prévention routière. Afin de rappeler ce message essentiel au plus grand nombre, l'association Prévention routière, en partenariat avec l'Asnav (Association nationale pour l'amélioration de la vue) et le CNPA (Conseil national des professions de l'automobile) mènent depuis plusieurs années l'opération « Lumière et Vision ».

Celle-ci consiste à proposer aux conducteurs un diagnostic gratuit de l'éclairage et de la signalisation de leur véhicule, ainsi qu'un test de leur vue.

([La Dépêche du Midi](#) - 26.10.2011)

« Diverses études ont révélé que des routes non éclairées entraînaient plus d'inconfort et donc plus de vigilance. La vitesse baissant, les accidents chutent également. Une affirmation qui a ses détracteurs mais qui suscite de plus en plus d'intérêt. »

« Le nombre d'accidents augmente moins rapidement en sections de rase campagne non éclairées (+ 12 %) qu'en sections urbaines éclairées (+ 42 %) », indique Hugues Amiotte, chef du service des politiques et techniques de la Dir-Nord qui ajoute : « De plus, la gravité des accidents est largement supérieure en zone éclairée. »

Le Certu (Centre d'études sur les réseaux, transports, urbanisme et constructions publiques) travaille actuellement sur le sujet, et « *une note de politique, en cours de finalisation, sera adressée aux services routiers de l'État et accompagnée d'un guide méthodologique, en vue d'une harmonisation* », indique-t-on au ministère du Développement durable.

L'Association française de l'éclairage, qui a réalisé une étude avec le CNRS sur ce sujet, conteste les chiffres sur l'accidentalité. « *Avec l'éclairage, le champ visuel est de 300 mètres. Sans éclairage, il est réduit à 40 mètres. On ne peut dans ce cas anticiper les risques et voir à temps un obstacle* », assure l'un de ses experts, Christian Remande. Pour ce spécialiste, la vraie raison de ces orientations nouvelles est purement économique : « *On n'a plus l'argent pour financer l'éclairage et faire face à son entretien.* »

([Le Figaro](#) - 26.10.2011)

Note de l'AFE : aucune expérimentation in situ à ce jour ne confirme en effet que l'éclairage public réduit le nombre d'accidents routiers, pour la bonne et unique raison qu'aucune statistique sérieuse et significative n'a été scientifiquement menée : cela est très difficile à réaliser objectivement sur le terrain compte tenu de la multiplicité simultanée des paramètres accidentogènes. Si l'absence de visibilité permet de réduire le nombre d'accidents, on pourrait dire aussi que l'absence de voiture et de route aboutit au même résultat encore plus économiquement. Une chose est certaine : à 100 km/h la distance d'arrêt d'un véhicule est de l'ordre de 100 m dans le meilleur des cas ; et, en feux de croisement, la visibilité est de l'ordre de 40 m. Le conducteur, en permanence, ne peut détecter un obstacle non éclairé entre 40 et 100 m devant lui.

Référence : voir notamment le guide sur les nuisances dues à la lumière, aux éditions LUX ([cliquez ici](#)), où l'AFE fait ses recommandations pour assurer un éclairage aussi respectueux que possible de son environnement, tout en garantissant les fonctions de base : voir et être vu.

Cependant, « voir » est rendu très aléatoire lorsque les éblouissements provoqués sans éclairage public par les autres véhicules, par les éclairages latéraux, les publicités interceptées dans le champ visuel, lorsque la pluie perle sur la visière du casque des motards et sur le pare-brise des voitures, dégradant jusqu'à l'annuler la perception des contrastes, seule garante d'une visibilité minimale. Qui oserait dire alors que de telles situations permettent de réduire le nombre d'accidents et ce d'autant plus que sur les tronçons d'autoroutes concernés, il est inexact et mensonger de dire que la suppression de l'éclairage public a fait réduire la vitesse pratiquée de nuit par les usagers (voir le Point de vue de l'AFE sur la sécurité routière, disponible [cliquant ici](#)).

La ville de Toulouse a déployé « 100 lampadaires intelligents » dans ses rues. Munis de détecteurs de mouvements, l'éclairage s'allume automatiquement à l'arrivée d'un piéton et s'éteint après son passage. Un moyen de diviser par cinq la facture sans plonger une rue dans le noir.

Parallèlement, Toulouse teste l'éclairage alimenté par l'énergie que les piétons transmettent à des dalles en marchant dessus. « Selon les premiers tests, 5000 piétons parcourant 15 mètres de dalles fournissent 3 heures d'éclairage. »

Une nouvelle expérimentation devrait avoir lieu avant la fin de l'année avec un matériel plus performant annonce la mairie.

([Le Figaro](#) - 26.10.2011)

Note de l'AFE : le détecteur de présence commandant le plein régime au passage de l'utilisateur, est-il plus efficace et surtout aussi sécurisant que le demi-régime stable entre minuit et 5 h 00 ? Ce n'est pas évident ! Tout dépend du lieu et de la fréquentation nocturne. L'utilisation de détecteur de présence avec allumage rapide de l'éclairage sur l'espace public est strictement réservé aux zones urbaines du type voie de desserte, passerelles à circulation piétonne uniquement. Il doit faire l'objet d'une étude particulière. Ce type d'éclairage tout ou rien est, bien entendu, prohibé sur les voies et les espaces publics à circulation motorisée ; de même, un éclairage de trottoirs commandé par une cellule à détection de présence en bord d'une voie à circulation motorisée n'est pas recommandé en raison de l'effet de distraction visuelle nuisible au guidage et à la sécurité provoqué par l'allumage ou



L'extinction rapide de l'éclairage piétonnier.

Le parc français d'éclairage public totalise 9 millions de sources lumineuses, dont un tiers de ballons mercure, pour une puissance totale de 1 260 MW (soit une tranche de centrale nucléaire). Le coût annuel de l'éclairage public est de 7 euros par an et par habitant.

« Selon le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le remplacement des lampes peut engendrer 40 % d'économies, l'abaissement de la tension nocturne par des variateurs fait gagner 30 % ; combiner ces solutions avec la suppression de points lumineux inutiles réduit la consommation de 70 % . »

(Environnement Local - 27.10.2011)

« Le remplacement de plus de 5 000 lanternes et d'une cinquantaine de régulateurs d'ici à fin 2012 vaut à Besançon le prix d'encouragement aux économies d'énergie en éclairage public de l'Association française de l'éclairage (AFE). »

(Environnement Local - 27.10 / Le Moniteur - 28.10.2011)

Note de l'AFE : c'était le jeudi 6 octobre 2011. La ville de Besançon rembourse l'emprunt contracté pour ces travaux grâce aux économies d'énergie ainsi générées.

La ville de Besançon accueillera les Journées nationales de la lumière de l'AFE les 1^{er} et 2 octobre 2012 (programme à venir) ; l'occasion de découvrir cette opération.

Prochaines manifestations AFE (Pour vous inscrire en ligne à ces évènements : RDV sur les pages régionales de www.afe-eclairage.com.fr)

10 novembre 2011

Lieu : Gand (Belgique)

Manifestation : Rencontres Franco-Belges (AFE-IBE). Intervention de Bernard Caby et Eric Decaillon sur les nuisances lumineuses.

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

6 décembre 2011

Lieu : Aix en Provence

Manifestation : colloque organisé par l'AFE, le CETE Méditerranée, les ATTF PACA, le CERTU et l'ADEME « La gestion durable d'un patrimoine Eclairage public »

AFE PACA et Corse

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

14 décembre 2011

Lieu : Blois

Manifestation : Assemblée générale du centre régional Val de Loire et conférence sur l'évolution de la réglementation de l'éclairage dans les bâtiments existants

AFE Val de Loire

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

20 janvier 2012

Lieu : Lille

Manifestation : Visite du chantier du Grand Stade de Lille

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

Actualité des partenaires de l'AFE

- **Syndicat de l'éclairage** : Le Syndicat de l'éclairage, accompagné par 9 autres syndicats de la FIEEC, a activement participé à l'élaboration du guide « Vers un bâtiment durable : les équipements et solutions d'efficacité énergétique » ; guide qui présente les solutions et équipements existants et évalue leurs apports à l'efficacité énergétique du bâtiment. Ce document est téléchargeable [en cliquant ici](#).
- **EDF** : ENERGIE-news, la lettre d'information d'EDF entreprises est [téléchargeable ici](#).

Brèves en passant

- **Toute l'actualité de l'éclairage est dans la revue LUX.** Pour vous abonner ou recevoir un spécimen gratuit, rendez-vous sur www.lux-editions.fr. Retrouvez les sommaires des derniers numéros dans la rubrique documentation du site de l'AFE
- **Evènements « Eclairage » des prochains jours :**
 - o « **Lumière et confort pour tous : quel rôle tient l'éclairage dans l'accessibilité pour les malvoyants et les personnes à mobilité réduite ?** » Intervention de Bernard Duval, délégué général de l'AFE, sur le salon Batimat (Porte de Versailles - Paris) le lundi 7 novembre 2011 à 15 h 15. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o « **L'éclairage et la RT 2012** » Intervention de Bernard Duval, délégué général de l'AFE, sur le salon Batimat (Porte de Versailles - Paris) le vendredi 11 novembre 2011 à 13 h 00. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o « **Le Contrat de Performance Energétique : un nouvel outil au service des collectivités** » Intervention d'Anne Valachs, Directeur général du Serce, lors du Salon des maires le 23 novembre 2011, Porte de Versailles à Paris. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o **Forum LED** : Congrès / exposition international dédié aux innovations technologiques des LED à Lyon Eurexpo les 7 et 8 décembre prochains. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
 - o **Fête des lumières**, du 8 au 11 décembre à Lyon. Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).
- **Nouveau programme de formation 2012 (autres dates et lieux possibles - sur demande).** [Cliquez ici](#) pour télécharger le programme, ou contacter les éditions LUX pour recevoir une version papier : 01 45 05 72 22
- **Formations complémentaires en 2011 :**

Les LED, de quoi parle-t-on ? Permet d'acquérir les bases essentielles de cette technologie et de réellement connaître ses performances actuelles et ses limites.

Nantes : 16 novembre 2011
[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Les nouvelles sources

Nantes : 7 et 8 décembre 2011 - [Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr

